



Genève, le 31 juillet 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Département du territoire

Introduit accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique a été repéré cet été à Genève

Un frelon asiatique a été collecté pour la première fois à Genève le 28 juillet dernier. Son identification vient d'être formellement confirmée, constituant ainsi la troisième observation pour cette espèce en Suisse. Cet insecte exotique invasif, implanté en Europe depuis 2004, est déjà largement répandu en France. Sa présence ne constitue pas un enjeu pour la santé, même s'il défend activement son nid et que sa piqûre est comparable à celle d'une abeille. Il représente cependant une menace potentielle pour les ruches car il peut détruire un grand nombre d'abeilles. Aucune présence permanente de cette espèce indésirable n'est encore confirmée en Suisse. Afin de prévenir ou ralentir autant que possible son implantation, le public est invité à signaler aux autorités toute observation de frelon asiatique, qui se présente comme une guêpe de grande taille de couleur sombre.

Une riveraine de Plainpalais, bien informée, a eu le bon réflexe : après avoir capturé le 28 juillet dernier un insecte présentant des caractéristiques suspectes, elle l'a transmis aux autorités pour vérification. Son intuition était fondée, car c'est bien un frelon asiatique - un mâle qui ne s'était pas encore accouplé - qui a pu être formellement identifié par les spécialistes. Le spécimen sera conservé dans les collections du Muséum d'histoire naturelle. Trouvé déjà affaibli, il ne témoigne pas à ce stade d'une implantation confirmée de cette espèce dans notre canton et, compte tenu de sa localisation au centre-ville, sa présence pourrait s'expliquer par un transport accidentel, tirant parti par exemple de l'arrivée d'une cargaison de fruits. Cette donnée genevoise, la troisième notée en Suisse, n'est pas une surprise : depuis plusieurs années un dispositif de vigilance était activé par les autorités et les pompiers genevois se sont formés et équipés pour la neutralisation d'éventuelles colonies. En effet, le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante qui conquiert l'Europe depuis sa première implantation dans le sud-ouest de la France, confirmée en 2004. Aujourd'hui, cet insecte est largement présent dans ce pays voisin, y compris dans certains départements limitrophes de la Suisse.

Une menace pour les abeilles

La colonisation du frelon asiatique ne constitue pas un enjeu pour la santé publique. Cette espèce n'est agressive que lorsqu'elle protège activement son nid, comme les espèces indigènes. Le frelon asiatique représente toutefois une menace importante pour l'apiculture, car il peut détruire un grand nombre d'abeilles, les capturant pour nourrir ses larves. Les

apiculteurs sont donc appelés à anticiper la progression probable du frelon asiatique, favorisée par le changement climatique, en faisant preuve d'une vigilance accrue dans la surveillance de leur rucher et en adaptant leurs mesures de protection. Des grilles adaptées peuvent par exemple être installées pour protéger les entrées des ruches.

Signaler le frelon asiatique

Compte tenu des impacts possibles du frelon asiatique pour les abeilles et la pollinisation, des actions sont mises en place afin de prévenir ou ralentir autant que possible son implantation dans notre région. Les mesures de prévention visent avant tout une détection précoce et, le cas échéant, la destruction des nids, opérée par des spécialistes.

Le public est dès lors invité à signaler aux autorités toute observation confirmée ou probable de frelon asiatique, que cela concerne l'insecte lui-même ou son nid.

Comment reconnaître un frelon asiatique?

- Sa taille (soit 2-3 cm) est comprise entre celle du frelon européen et des guêpes communes
- L'avant du corps est très sombre, comme fumé, avec un contraste moins marqué que pour les espèces indigènes
- Il n'a pas de points noirs latéraux sur l'abdomen. l'extrémité de ce dernier est souvent marquée d'un motif rappelant deux yeux jaunes en amande
- Les nids du frelon asiatique sont caractérisés par leur taille (jusqu'à 80 cm de diamètre) et sont souvent perchés haut dans les arbres. D'apparence grisâtres et cartonnés, ils sont sphériques.

Merci d'annoncer toute observation ou suspicion de présence de frelon asiatique, si possible avec photo(s) ou spécimen, à la centrale des gardes de l'environnement: cet-cge@etat.ge.ch ou 022 388 55 00.

(Les naturalistes peuvent transmettre leurs données aussi sur la plateforme www.faunegeneve.ch)

Adopter les précautions d'usage à l'égard des insectes munis de dard : ne pas approcher à moins de 5-10 m des nids et ne pas chercher à détruire soi-même une colonie ! En cas d'urgence, ne pas hésiter à contacter le SIS au 118.

[Pour en savoir plus](#)

Voir aussi le communiqué du 24.09.2020 : [Espèces invasives : premier nid de frelons asiatiques repéré et détruit en Suisse](#)

Pour tout complément d'information:

M. Gottlieb Dandliker, inspecteur de la faune, DT,
gottlieb.dandliker@etat.ge.ch, T. 022 388 55 32 ou 079 240 83 49